



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

25 mars 2022

## L'AMF participe à la Semaine de l'épargne salariale

**Partenaire de cet événement de Place depuis son lancement en 2017, l'Autorité des marchés financiers publie des contenus pédagogiques pour aider à mieux comprendre ces dispositifs d'épargne collective et organise un webinaire le 31 mars à destination du grand public.**

Organisée sous l'égide de l'AMF, l'AFG, la Direction générale du Travail, la Direction générale du Trésor et La Finance pour tous, avec une trentaine de partenaires (fédérations patronales et syndicales, associations, sociétés de gestion et teneurs de compte), la 5ème édition de la Semaine de l'épargne salariale se tiendra du 28 mars au 1er avril 2022. Cet événement a pour objectif d'informer de manière objective, pédagogique et pratique, les salariés et les chefs d'entreprise sur ces dispositifs d'épargne de moyen et de long terme.

L'AMF publie sur son site des contenus à destination des épargnants décryptant les différents dispositifs. Elle organise jeudi 31 mars un webinaire gratuit et ouvert à tous, intitulé « comment profiter pleinement de votre épargne salariale ».

Cette conférence en ligne, à laquelle il faut s'inscrire au préalable afin de pouvoir y assister, abordera les différents mécanismes et caractéristiques de l'épargne salariale sous un angle pratique (avantages fiscaux, abondement, cas de déblocage anticipé, choix d'affectation des primes, etc.), à un moment où les salariés bénéficiaires reçoivent leur relevé annuel et prochainement leur bulletin d'option.


## En savoir plus

- Webinaire « Comment profiter pleinement de votre épargne salariale » (inscription préalable obligatoire)
- Site de la Semaine de l'épargne salariale
- Epargne salariale : mode d'emploi
- Epargne salariale : épargner avec l'aide de son entreprise

### Mots clés

EPARGNE DE LONG TERME

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

07 novembre 2025

Observatoire de l'épargne



COMMUNIQUÉ AMF

EPARGNE DE LONG TERME

05 novembre 2025

L'Autorité des marchés financiers mène une nouvelle campagne d'éducation financière dédiée aux jeunes investisseurs



COMMUNIQUÉ AMF

EPARGNE DE LONG TERME

22 septembre 2025

Finance durable : les attentes des épargnants envers leurs conseillers financiers se sont renforcées



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02